

## Fiche n°8

### ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRAUX ACTIVITÉS

#### Le signataire s'engage à :

- Définir avec la structure animatrice un programme d'action visant à éviter toute dégradation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site par la pratique de l'activité (aires de stationnement, voies d'accès, zones et périodes d'activités de pleine nature...)
- Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement ou d'équipement des sites (projet du contractant ou soumis par des tiers), de manifestations sportives ou de loisirs et tenir compte de ses prescriptions
- Identifier les enjeux environnementaux présents sur les secteurs concernés et les diffuser auprès des adhérents et usagers (informations et conseils à chercher auprès de la structure animatrice ou d'autres acteurs engagés dans la démarche Natura 2000, dans le document d'objectifs, etc.) : habitats/espèces d'intérêt patrimonial et/ou protégés
- Améliorer ses connaissances et celles des adhérents et usagers relatives aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (identification, écologie, etc.)
- Sensibiliser les adhérents et usagers au respect des engagements de la présente charte
- Informer la structure animatrice de toute dégradation constatée ou de toute menace potentielle sur les richesses patrimoniales du site, d'origine humaine ou naturelle, afin de rechercher collectivement les moyens d'y remédier
- Ne pas perturber intentionnellement la faune sauvage en adoptant un comportement silencieux et discret
- Ne pas détruire, dégrader, prélever d'éléments physiques (pierriers, éboulis, écailles rocheuses, végétation rupicole, concrétions calcaires - stalactites, tuf)
- N'abandonner aucun déchet (organique ou inorganique) et évacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers (par exemple : pneus, douilles de chasse, matériaux divers)
- Signaler à la structure animatrice la présence d'espèces végétales envahissantes (annexe 1) et limiter au maximum leur expansion
- Limiter l'impact environnemental et veiller à l'intégration paysagère des aires de stationnement
- Établir un bilan d'activité relatif à la charte (par exemple : actions entreprises, points positifs, difficultés)